

Nom 1
Nom 2
Adresse
Ville
Code postal

N° du client : 012345
Année de participation : 2011
Montant dû : \$\$\$
Chèque de : _____

Date limite pour payer le montant dû : Jour-Mois-Année

Si vous payez par chèque, découpez et retournez cette partie avec votre paiement à votre centre de services de La Financière agricole.

Madame, Monsieur,

N° du client : 012345

Cet avis de participation au programme Agri-stabilité vous est transmis afin que vous preniez connaissance du montant de votre contribution à acquitter pour l'année de participation 2011 ainsi que des modalités de paiement qui vous sont offertes.

Calcul détaillé du montant dû

Types de frais	Montant (\$)
Solde de contribution pour les années antérieures, s'il y a lieu	\$\$\$
Contribution au programme Agri-stabilité pour 2011, calculée en fonction d'une marge de référence contributive de \$\$\$\$\$\$ (informations supplémentaires au verso)	\$\$\$
Frais d'administration (55,00 \$ par année) pour 2011 et les années précédentes, s'il y a lieu	\$\$
Montant dû	\$\$\$

N.B. : Si vous décidez de ne payer qu'une partie de ce montant, veuillez noter que l'argent versé servira à acquitter les sommes dues, en commençant par votre solde de contribution pour les années antérieures, s'il y a lieu, votre contribution au programme Agri-stabilité pour 2011 et, finalement, les frais d'administration.

Modalités de paiement

• **Par chèque**

Libellez votre chèque à l'ordre de La Financière agricole du Québec, y inscrire votre numéro de client et expédiez-le à votre centre de services avec la partie supérieure de ce document.

ou

• **Par un retrait de vos comptes Agri-investissement et Agri-Québec**

Si des sommes suffisantes sont disponibles dans vos comptes Agri-investissement et Agri-Québec, celles-ci peuvent servir à payer le montant dû à Agri-stabilité en y faisant un retrait par Internet ou par la poste :

- **Par Internet** : Accédez à votre *Dossier en ligne* par Internet au www.fadq.qc.ca et remplissez votre demande de retrait sous l'onglet *Services transactionnels*.
- **Par la poste** : Remplissez le coupon de retrait présenté au verso et expédiez-le à votre centre de services.

N.B. : Vous devez utiliser l'une ou l'autre des modalités présentées ci-dessus pour faire votre paiement.

ATTENTION

- **Votre paiement est maintenant dû et il doit être reçu et encaissable au plus tard le Jour-Mois-Année, sinon une contribution supplémentaire représentant 20 % de votre contribution initiale pour 2011 y sera ajoutée.**
- **Veillez communiquer avec votre centre de services de La Financière agricole si :**
 - Vous **ne désirez pas** participer au programme Agri-stabilité en 2011.
 - Vous **ne pouvez pas** participer au programme Agri-stabilité en 2011 parce que vous ne répondez pas aux conditions d'admissibilité (voir le résumé du programme Agri-stabilité 2011 ci-joint).

Si nous n'avons pas été avisés de l'une de ces situations au plus tard le **Jour-Mois-Année**, vous serez considéré comme participant à Agri-stabilité en 2011 et vous devrez acquitter votre contribution et les frais d'administration pour cette année.

Notez que si vous êtes inscrit au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), vos compensations sont réduites de 40 % pour l'année ou les parties d'années d'assurance (comprises dans votre exercice financier) où vous ne participez pas à Agri-stabilité.

Vous trouverez ci-joints, à titre d'information, les résumés des programmes Agri-investissement et Agri-Québec pour 2011.

Votre conseiller de La Financière agricole du Québec,

Centre de services
Adresse
Ville, Code postal

Téléphone :
Sans frais : 1 800 749-3646
Télécopieur :
Courriel :

